



COMMUNIQUÉ

VACATIONS ARBITRES ET DÉLÉGUÉS

Applicables au 8 octobre 2022

Le Comité directeur de la F.F.S.B. réuni le 6 octobre 2022 a décidé une réévaluation des vacations des arbitres et délégués comme suit :

- ✓ ½ journée : 50 €
- ✓ Journée : 75 €
- ✓ Compétition sur 1 journée et demie : 125 €
- ✓ Compétition sur 2 journées : 150 €
- ✓ Compétition sur 3 journées : 225 €

- ✓ Rencontre de clubs : 60 €

La majoration de 10 € au-delà de 21h00 est supprimée, de même que la prise en charge du repas du soir.

Le repas du soir et l'hébergement ne sont indemnisés que si le trajet retour nécessite plus de 3h00.

Les indemnités de déplacement et de séjour ne changent pas :

- ✓ Déplacement
 - Indemnité kilométrique : 0,28 €/km sur le trajet aller/retour (base Viamichelin)
 - Péages d'autoroute

Prime de covoiturage de 20 € pour tout autre passager également missionné.

- Billets de train
- Billets d'avion (si accord fédéral préalable)

- ✓ Séjour
 - Repas du midi : 17 €
 - Repas du soir : 20 €
 - Chambre + petit déjeuner : 70 €

Indemnisation uniquement sur présentation des justificatifs originaux.

A Villeurbanne, le 13 octobre 2022

Le Président de la F.F.S.B.
Bernard DAUBARD